

M.Christophe Bornand
Chef du SPJ
Service de protection de la jeunesse
Av. de Longemalle 1
1020 Renens

M. Eric Dürst
Directeur de l'EVAM
Route de Chavannes 33
1007 Lausanne

Lausanne, le 31 octobre 2016

Encadrement des mineur-e-s non-accompagné (MNA) – Demande de rencontre

Messieurs,

Comme vous le savez, le syndicat SSP Vaud est concerné par l'encadrement des mineur-e-s non-accompagné-e-s hébergés par l'EVAM, en particulier ses groupes EVAM et enseignement évidemment.

A la suite de la réunion de ce printemps organisée sous l'égide du SPJ, nous avons noté quelques améliorations, en particulier dans le domaine de la formation post-obligatoire. Malgré tout, l'encadrement dans les foyers pour MNA nous semble poser encore des difficultés (nombre d'encadrant-e-s, horaire, repas, locaux, etc.). Par ailleurs, nous avons toujours des interrogations sur les règles qui s'appliquent dans ce cadre. Il nous semble que ces questions concernent plus particulièrement le SPJ et l'EVAM.

Notre syndicat souhaiterait donc vous rencontrer afin d'aborder ces différents points, se voir confirmer les standards en vigueur et identifier les éventuelles pistes d'améliorations.

Nous vous remercions d'avance pour votre disponibilité et vous transmettons nos meilleurs messages.

Michela Bovolenta, SSP-EVAM

Cora Antonioni, SSP-Enseignement